syrec
Synthèse
Révision
Expertise
Comptable

59 Promenade Georges Pompidou
Prado Beach - CS 10022
13272 MARSEILLE CEDEX 08
Téléphone : 04 91 77 69 20
Télécopie : 04 91 77 08 32
e-mail : contact@syrec.fr
site : www.syrec.fr

PULSION

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Bât. G - Maison de la Danse

2, chemin de la Combe aux Fées

13800 ISTRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Chantal ALLEGRE
Présidente

pulsion La Danse en Partage | Maison de la danse
2, Chemin de la Combe aux Fées
13800 ISTRES
04 42 55 81 81
danse-istres@wanadoo.fr
www.danse-istres.com
Siret : 32835846000025

Caroline BAEZA
Trésorière

pulsion La Danse en Partage | Maison de la danse
2, Chemin de la Combe aux Fées
13800 ISTRES
04 42 55 81 81
danse-istres@wanadoo.fr
www.danse-istres.com
Siret : 32835846000025

syrec
Synthèse
Révision
Expertise
Comptable

59 Promenade Georges Pompidou
Prado Beach - CS 10022
13272 MARSEILLE CEDEX 08
Téléphone : 04 91 77 69 20
Télécopie : 04 91 77 08 32
e-mail : contact@syrec.fr
site : www.syrec.fr

LRC/AG
n° 12777

PULSION
Bât. G – Maison de la Danse
2, chemin de la Combe aux Fées
13800 ISTRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de l'association Pulsion

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Pulsion relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme il est indiqué dans l'annexe de vos comptes sociaux, les subventions de fonctionnement allouées par les collectivités locales ont permis d'assurer la continuité d'exploitation de l'Association au titre de l'exercice 2021.

Nous avons donc examiné les procédures d'engagement et de versement desdites subventions. Nous nous sommes ainsi assurés de la bonne application des dispositions relatives au règlement ANC 2018-06 et de la présentation qui en a été faite dans l'annexe des comptes sociaux.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A MARSEILLE, LE 24 MARS 2022

Le Commissaire aux Comptes
SYREC SA

Le Président Directeur Général

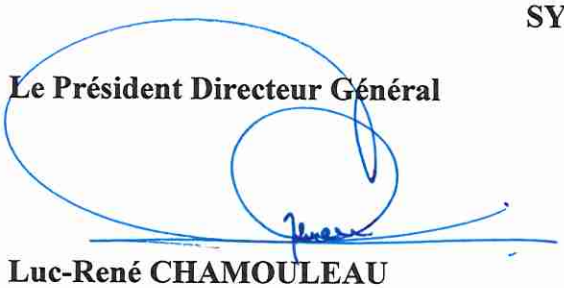

Luc-René CHAMOULEAU
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	42 079	38 305	3 774	6 462	2 689-	41.60-
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres						
	Total I	42 079	38 305	3 774	6 462	2 689-	41.60-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	24 599	2 024	22 576	35 258	12 683-	35.97-
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	1 514		1 514	3 615	2 100-	58.11-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	396 050		396 050	389 271	6 779	1.74
	Charges constatées d'avance (2)	4 138		4 138	3 257	880	27.02
	Total II	426 301	2 024	424 278	431 402	7 124-	1.65-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(III)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(IV)**						
	Ecarts de conversion actif **(V)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	468 380	40 328	428 052	437 864	9 812-	2.24-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

SYPEC - Commissaire aux comptes

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	**Fonds propres**				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	8 014	8 014		
	Autres				
	Report à nouveau	136 059	123 933	12 126	9.78
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	39 677	12 126	27 551	227.22
	Situation nette (sous total)	183 750	144 073	39 677	27.54
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	183 750	144 073	39 677	27.54
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	43 870	43 870		
	Total II	43 870	43 870		
PROVISIONS	Provisions pour risques	40 054	73 523	33 469-	45.52-
	Provisions pour charges	40 374	42 624	2 249-	5.28-
	Total III	80 429	116 147	35 718-	30.75-
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	16 445	9 828	6 617	67.33
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	17 442	38 859	21 417-	55.12-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	86 116	85 087	1 029	1.21
	Total IV	120 003	133 775	13 771-	10.29-
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	428 052	437 864	9 812-	2.24-

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Dossier N° 912778 en Euros.

SYREC - Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	13 755	16 930	3 175-	18.75-
Ventes de biens et services				
Ventes de biens		880	880-	100.00-
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	130 713	183 162	52 449-	28.64-
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	198 200	199 700	1 500-	0.75-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	44 105	67 724	23 619-	34.88-
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	8	102	94-	91.80-
Total I	386 781	468 497	81 716-	17.44-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	98 294	82 730	15 565	18.81
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	3 448	2 947	501	17.00
Salaires et traitements	176 371	161 187	15 184	9.42
Charges sociales	49 073	42 910	6 163	14.36
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 740	3 026	714	23.58
Dotations aux provisions	7 488	116 147	108 659-	93.55-
Reports en fonds dédiés		43 870	43 870-	100.00-
Autres charges	27 761	3 625	24 137	665.89
Total II	366 175	456 441	90 266-	19.78-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	20 606	12 057	8 550	70.91

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

SYREC - Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	96	138	41-	29.93-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	96	138	41-	29.93-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	96	138	41-	29.93-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	20 703	12 194	8 509	69.78
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	18 974		18 974	
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	18 974		18 974	
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		69	69-	100.00-
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI		69	69-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	18 974	69-	19 043	NS
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	405 852	468 635	62 783-	13.40-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	366 175	456 509	90 334-	19.79-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	39 677	12 126	27 551	227.22

SYREC - Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 424 278 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 386 781 Euros et dégageant un excédent de 39 677 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, l'association enregistre un produit exceptionnel de 18 K€ correspondant au différentiel du coût de départ d'un salarié intervenu sur 2018.

Une rupture conventionnelle a été conclue en juillet 2021 avec le professeur de rock, boogie et danses de société.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Entre le 1er janvier 2021 et la date d'arrêté des comptes, l'association a mis en œuvre les principales actions suivantes, destinées à assurer la continuité de ses activités :

- Proposition de solutions en distanciel pendant les périodes de couvre-feu et d'interdiction des pratiques collectives (cours par zoom en alternance avec des cours enregistrés). Organisation de cours en extérieur dans les espaces publics et ERP de plein air.
- Annulation des manifestations (soirées partagées, soirées " Viens Danser ") et de la biennale annuelle pour la seconde année
- Organisation d'évènements alternatifs (flashmobs en extérieur, spectacles et petites formes dansées en plein air…)
- Adaptation des plannings pour permettre la mise en œuvre du protocole sanitaire et maintien de jauges réduites dans les cours adultes et enfants (mis en place à compter de la rentrée de septembre 2020)

L'association a été soumise au contrôle du pass sanitaire sur cet exercice.

Sur le plan de la gestion courante et de son fonctionnement :

- Recouvrement des subventions,
- Paiement des fournisseurs et des salaires,
- Maintien du système d'information en conditions opérationnelles.

L'association n'a pas eu recours au PGE et n'a recouru au chômage partiel que très marginalement (danses à deux). L'ensemble des financements alloués ont été maintenus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

pour l'exercice 2021.

L'incidence financière de la crise sanitaire sur les comptes de l'association au 31 décembre 2021 peut être quantifiée comme suit :

- Perte d'adhérents

A la rentrée de septembre 2021, l'association a enregistré une nouvelle baisse des adhésions.

- Avoirs et remboursements émis au titre de dédommagements des adhérents sur la saison 2021-2021

Au 31 décembre 2020, l'association a comptabilisé une provision pour risque de dédommagement des adhérents sur la saison 2020-2021 d'un montant de 54 515€.
Ce risque résultait, d'une part, du second confinement qui a eu lieu du 1er novembre 2020 au 15 décembre 2020 et, d'autres part, des restrictions sanitaires (interdictions des activités physiques en salle) empêchant le déroulement normal des cours au jour de l'arrêt des comptes et ce malgré les mesures alternatives proposées par l'association à ses membres. Le calendrier des mesures d'allègement des restrictions sanitaires n'était pas connu et le risque a été provisionné jusqu'à la fin de saison.

Sur 2021, l'association a effectué au titre de ce dédommagement pour :
- 7 312.48€ de remboursement sur demande des adhérents,
- 16 717.19€ d'avoirs imputés sur la saison 2021-2022,

Elle a en outre bénéficié d'abandon de l'avoir au bénéfice de l'association par les adhérents pour 4 323.19€.
Au 31 décembre 2021, l'association a établi un inventaire des avoirs non encore réclamés. Ces derniers se portent à 21 043.32€. La provision au titre du dédommagement a ainsi été ajustée à ce montant.

Sur 2021, l'impact de cette provision représente un produit de 5 116€ consécutif au fait que la provision avait été calculée sur l'exercice précédent sur la base d'un panier moyen.
L'activité a finalement pu reprendre en mai (extérieur) et en juin (en studio) 2021 et les avoirs demandés ont été majoritairement sur les paniers moyens bas, ce qui a généré une surévaluation.

- Fonds dédiés

Le fond dédié comptabilisé au 31 décembre 2020 pour 43 870€ correspondant à la quote-part de la subvention de fonctionnement allouée par la Ville d'Istres qui n'avait pu être engagée en raison du report ou de l'annulation des activités de l'association a été maintenu dans les comptes sur 2021.
En effet, compte tenu de la poursuite des contraintes sanitaires sur 2021, l'association n'a pu retrouver une activité normale et déploiera des ressources de reconquête de ses adhérents pour la saison 2022-2023.

La situation financière de l'association avant la crise actuelle conjuguée aux mesures mises en œuvre, tant pour assurer la continuité des activités que pour amortir les effets de cette crise, permettent cependant d'assurer la continuité de son exploitation.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS DE L'ENTITE

Objet social
L'objet social de l'association est décrit ainsi dans les statuts :
- Favoriser l'échange, la création, la formation, la recherche, l'enseignement et la pratique en matière de danse, de disciplines associées et d'expressions artistiques.

Missions sociales réalisées
Les missions sociales de l'association correspondent, conformément aux objectifs statutaires de celle-ci, à l'organisation et au développement des activités de danse sur le territoire de la ville d'Istres, et plus largement sur le Territoire Ouest-Provence, du Département des Bouches-du-Rhôneet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Description des moyens mis en oeuvre
Les principaux moyens mis en oeuvre par l'association afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont notamment les suivants :

SOREC - Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- L'organisation de cours de danse pour différents publics amateurs, incluant les scolaires,
- La programmation de stages ateliers et master class,
- La mise en oeuvre de spectacles et d'actions culturelles.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	10 265		130
Matériel de transport	9 459		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 304		921
TOTAL	41 028		1 051
TOTAL GENERAL	41 028		1 051

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			10 395	10 395
Matériel de transport			9 459	9 459
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			22 225	22 225
TOTAL			42 079	42 079
TOTAL GENERAL			42 079	42 079

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	8 254	477	0-	8 731
Matériel de transport	9 459			9 459
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 853	3 262		20 116
TOTAL	34 565	3 739	0-	38 305
TOTAL GENERAL	34 565	3 739	0-	38 305

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	477				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 262				
TOTAL	3 739				
TOTAL GENERAL	3 739				

SYRES Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	8 014				8 014
Report à nouveau	123 933		12 126		136 059
Excédent ou déficit de l'exercice	12 126		39 677	12 126	39 677
Situation nette	144 073		51 803	12 126	183 750
TOTAL I	144 073		51 803	12 126	183 750

SYREC - Commissaire aux comptes

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	43 870					43 870	
Subvention Ville Istres	43 870					43 870	
TOTAL	43 870					43 870	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

SYREC Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	42 624	5 464	7 713		40 374
Autres provisions pour risques et charges	73 523		33 469		40 054
TOTAL	116 147	5 464	41 182		80 429

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		2 024			2 024
TOTAL		2 024			2 024
TOTAL GENERAL	116 147	7 488	41 182		82 452
Dont dotations et reprises d'exploitation		7 488	41 182		

Au 31 décembre 2021, les provisions comprennent :
- une provision pour engagement de départ en retraite pour la sommede 40 374 €
- une provision pour risque relatif au recours à l'activité partielle constatée en 2020 et maintenue à la clôture des comptes 2021. L'association a en effet considéré qu'il pouvait exister un risque de reversement des aides de l'Etat perçues pour les mois d'avril à juin 2020, pour les salariés qui n'ont pu être mis en télétravail et pour lesquels une déclaration d'activité partielle a été déposée et validée par les ASP.
- une provision pour risque de remboursement concernant les adhésions de la saison 2020/2021 qui avait été constatée en 2020 dans un contexte de fermeture des lieux clos accuillant du public pratiquant une activité physique consécutif à la crise sanitaire. Ce risque a été ajusté à la clôture des comptes 2021 au montant des avoirs non encore réclamés par les adhérents.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	24 599	24 599	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18	18	
Divers état et autres collectivités publiques	1 496	1 496	
Charges constatées d'avance	4 138	4 138	
TOTAL	30 251	30 251	

SYREC - Comptes au compte

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	16 445	16 445		
Personnel et comptes rattachés	4 415	4 415		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 420	12 420		
Autres impôts taxes et assimilés	607	607		
Produits constatés d'avance	86 116	86 116		
TOTAL	120 003	120 003		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 514
Total	1 514

SYREC - Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Détail des produits à recevoir

	Montant
IJ PREVOYANCE	18
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	1 496
Total	1 514

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 700
Dettes fiscales et sociales	9 397
Total	15 097

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FNP	5 700
DETTES PROV. / CONGES PAYES	4 415
PARTICIPATION FORMATION CONTINUE	3 131
CHARGES SOCIALES S/ CONGES PAYES	1 674
INDEMNITES JOURNALIERE SS	177
Total	15 097

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 138
Total	4 138
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	86 116
Total	86 116

Les charges constatées d'avance correspondent à des dépenses de fonctionnement engagées en 2021 et devant se rattacher à 2022.

Au 31 décembre 2021, l'association a comptabilisé un produit constaté d'avance correspondant à la partie des cotisations cours imputables à l'année suivante (saison 2021/2022). Ces produits constatés d'avance sont égaux à 86 116 €.

SYREC Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Les fonctions de président ne sont pas rémunérées.
Par ailleurs cette rubrique n'est pas renseignée car elle reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	11
Total	12

Valorisation des contributions volontaires

Mise à disposition de personnel et de locaux :

Une convention d'objectifs a été signée entre la Ville d'Istres et l'association PULSION pour la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021. Cette convention a pour objet de fixer les modalités des aides, quelle que soit la forme, que la commune entend apporter à l'association dans le cadre de son objet statutaire et des objectifs qu'elle entend soutenir.

Dans le cadre de cette convention, l'association bénéficie de la mise à disposition de locaux, matériel et véhicule.

Par ailleurs, dans le cadre de cette convention, la commune d'Istres pourra verser à l'association PULSION une subvention de fonctionnement en fonction des objectifs retenus.

Mise à disposition de locaux, matériel :
Pour les besoins de son activité, l'association PULSION utilise le bâtiment de la Maison de la Danse. Cette mise à disposition est mentionnée dans la convention signée avec la Ville d'Istres.
Le coût de cette mise à disposition a été partiellement estimé par la Ville d'Istres en 2020 de la manière suivante :
- Valeur locative annuelle du studio 5 : 2 815,25 €
-Valeur locative annuelle du studio 6 : 2 973,52 €
- Consommation des fluides concernant la Maison de la Danse imputable à l'association PULSION compte tenu de la surface utilisée : 7 097 €

Ces contributions n'ont pas été comptabilisées dans la mesure où la valeur locative du bâtiment principal n'est pas connue et que cela reviendrait à ne comptabiliser qu'une valorisation partielle .

cycle de commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière. Les engagements de retraite ont été constatés sous forme de provisions dans les comptes clos au 31 décembre 2021.
Conformément aux dispositions de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2008 et 2009 et la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites, les engagements de retraite comptabilisés tiennent compte de la contribution patronale obligatoire de 50% et d'un âge de départ fixé à ce jour à l'âge de 62 ans.
Au 31 décembre 2021, la provision pour indemnité de départ à la retraite est égale à 40 374.40€.

SYREC - Commissaire aux Comptes

-AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION-

Subventions allouées à l'association au titre de l'exercice 2021

Les subventions de fonctionnement allouées à l'association PULSION au titre de l'exercice sont les suivantes :

Tiers financeurs	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Conseil Départemental	25 000	25 000	25 000
DRAC	2 400	2 200	5 200
CND		6 500	-
Ville d'Istres	160 800	166 000	166 000
Etat contrats aidés			2 000
Sous total	***188 200***	***199 700***	***198 200***
Ville d'Istres - MAD personnel	36 442	-	-
Total des subventions	**224 642**	**199 700**	**198 200**

Ressources de l'association

La répartition des ressources de l'association est la suivante :

	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
RESSOURCES PROPRES	294 060	268 797	188 573
SUBVENTIONS (hors mises à disposition et aides de l'Etat pour le financement de contrats aidés)	188 200	199 700	196 200
RESSOURCES PROPRES + SUBVENTIONS = A	482 260	468 497	384 773

% RESSOURCES PROPRES / A	60,98%	57,37%	49,01%

Spectacle Biennale et autres manifestations

L'association organise chaque année un spectacle, alternant une année le gala des adultes et l'année suivante celui des enfants. En 2021, aucun spectacle n'a pas pu se tenir compte tenu du contexte sanitaire.

S.R.E.D. commissaires aux comptes

Comptabilisation des cotisations

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur. Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.
Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.
Toutefois, si l'entité peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

Concernant la comptabilisation de ses cotisations, l'association PULSION a retenu la méthode de leur comptabilisation en produit dès leur encaissement.

SYREC - Commissaire aux comptes